

Dossier DEEE L'écologie avec 3 grands E



SOMMAIRE

P 3 ACTUALITÉ
Question déchets ménagers,
des solutions à la demande

P 4 DOSSIER
DEEE : l'écologie
avec 3 grands E

P 7 INFOS PRATIQUES
Eco manifestations :
Demandez le programme !

P 8 EN BREF
Animations scolaires :
l'autre façon de
préparer l'avenir



GÉRARD DÉLÉMONTÉX
Président du SITOM

ÉDITO

Fort de son expérience dans le domaine du tri, le SITOM des Vallées du Mont Blanc choisit, le temps d'un édito, de trier le vrai du faux en matière d'information. Une autre façon de faire place nette.

• En réponse aux rumeurs qui courent sur l'incinération de déchets suisses et allemands, je souhaite rappeler que l'usine d'incinération a pour vocation 1^{ère} le **traitement des déchets produits localement**. Par nécessité technique et pour limiter les coûts pour les contribuables, ces apports locaux sont complétés par d'autres, dans le cadre très strict et très restrictif de l'**Arrêté Préfectoral d'Exploitation de l'usine**, qui limite l'origine des déchets à incinérer à la Savoie, la Haute-Savoie et aux départements autorisés par le Plan Départemental des Déchets Non Dangereux de la Haute-Savoie.

• Par ailleurs, à l'heure où se met en place le **plan de protection de l'atmosphère** dans la vallée de l'Arve, nous avons d'ores et déjà réalisé les travaux permettant de **réduire nos émissions en oxydes d'azote à 80 mg/m³**, quand la norme en vigueur est de 200 mg/m³. Nous avons également anticipé le délai réglementaire de juillet 2014 en mettant en place l'analyse semi-continue des dioxines émises par l'usine d'incinération. Enfin, nous travaillons sur un projet de chauffage urbain à partir de la vapeur produite par la chaudière de l'usine d'incinération, en vue de limiter le recours aux combustibles fossiles, 1^{ère} source d'émissions de CO₂.

J'invite tous ceux qui pensent qu'il n'y a pas de fumée sans feu à consulter :

- le rapport d'activités 2012 du SITOM en ligne sur notre site internet : www.sitomvalleesmontblanc.fr, qui fait toute la transparence sur l'origine des déchets incinérés à Passy.
- les résultats d'analyse des fumées, communiqués sur le site de l'exploitant : www.novergie.fr.

Notre rapport d'activités 2012 présente également nos résultats en matière de tri et recyclage des déchets. Des résultats très encourageants, qui sont autant d'invitations à poursuivre nos efforts sur le territoire pour le territoire. Des efforts que vous êtes nombreux à faire.

Je vous en remercie.

L'Éco est une publication du SITOM des Vallées du Mont-Blanc 1159, rue de la Centrale - 74190 Passy - Tél.: 04 50 78 10 48 Fax : 04 50 78 09 11 - E-mail : sitom2@wanadoo.fr
Imprimé sur papier recyclé. Directeur de la publication : Gérard Délémontex - Responsable de la publication : Tanya Sinceretti - Conception / rédaction / réalisation : Félix Création
Crédits photos : Stéphanie, Alain, Magali, X.



ACTUALITÉ

QUESTION DÉCHETS MÉNAGERS, DES SOLUTIONS À LA DEMANDE

En matière de gestion des déchets, chacun a aujourd'hui bien compris le pourquoi du comment. Mais entre le SITOM, les 20 communes et les 3 Communautés de Communes (CC), tout le monde ne sait pas forcément qui fait quoi ? Pour faciliter vos démarches, le SITOM a collecté vos questions et remarques les plus fréquentes lors d'une enquête téléphonique réalisée sur 400 habitants des 20 communes, et vous indique l'interlocuteur le mieux placé pour les traiter.

- Les conteneurs sont très sales
- Le couvercle est endommagé ou dangereux
- Les conteneurs débordent, la fréquence de ramassage est insuffisante
- Les gens ne respectent pas les consignes. Il faut imposer des règles et sanctions
- Je suis mal desservi par les conteneurs de tri
- Les ouvertures sont trop petites. Ce n'est pas pratique
- Il faudrait prévoir un service de collecte pour les personnes à mobilité réduite
- Il y a un conteneur à verre, mais pas de conteneur pour les autres recyclables, du coup, tout est mélangé
- Quand remplacera-t-on les anciens bacs par des conteneurs semi enterrés ?
- La déchèterie est trop loin. Les horaires d'ouverture trop réduits
- La taxe des ordures ménagères a augmenté. Pourquoi ? Comment est-elle calculée ?
- La signalétique sur les conteneurs est souvent abîmée ou illisible

- Les gens déposent des déchets dans le fossé près de chez moi
- Je n'ai pas pu accéder aux conteneurs à cause de la neige
- Les voisins brûlent des déchets dans leur jardin

- Où puis-je me procurer un dépliant expliquant les consignes de tri ?
- Je ne reçois pas le journal du SITOM
- Comment sensibiliser les touristes ?
- Quels sont les risques de pollution liés à l'incinérateur. Qui peut me renseigner ?
- J'aimerais avoir un composteur collectif au pied de mon immeuble
- Je souhaite acheter un composteur pour mettre dans mon jardin
- Je suis restaurateur, je veux mettre en place le tri dans mon établissement
- Il faudrait que les manifestations génèrent moins de déchets

CC PAYS DU MONT-BLANC : 04.50.78.12.10
accueil@ccpmb.fr

CC DU VAL D'ARLY : 04.79.32.25.56
comcom@valdarly-montblanc.com

CC DE LA VALLÉE CHAMONIX MONT-BLANC : 04.50.54.39.76
www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr

SITOM DES VALLÉES DU MONT-BLANC : 04.50.78.10.48
www.sitomvalleesmontblanc.fr



Adressez-vous à
votre Communauté
de Communes

Contactez
votre commune

Contactez
le SITOM



DOSSIER DEEE : L'ÉCOLOGIE AVEC 3 GRANDS E

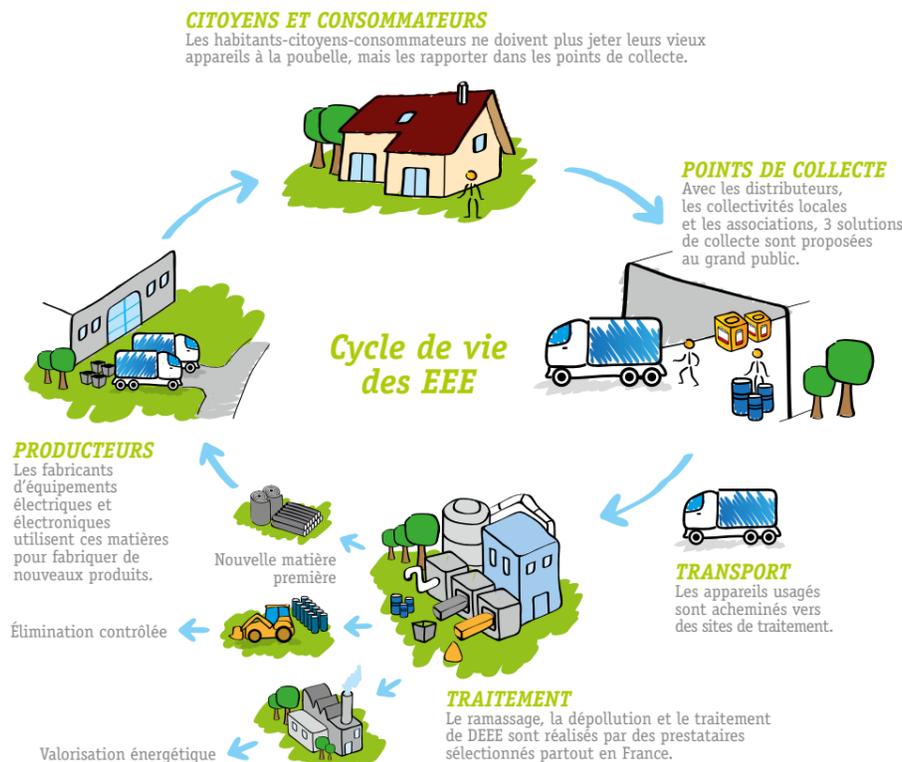
De plus en plus présents dans notre quotidien, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE ou D3E) se retrouvent en masse dans les déchèteries, lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Combien sont-ils ? Que deviennent-ils ? Qui les recycle ? Et comment faire pour que ces objets, créés pour nous simplifier la vie, ne nous empoisonnent pas l'avenir ? Le SITOM vous dit tout sur ces déchets nouvelle génération.

LES DEEE : À COMPOSANTS PLURIELS, TRAITEMENTS SINGULIERS

Qu'ils soient issus des gros appareils électroménagers froid ou hors froid, des écrans, des portables ou des petits appareils électriques, les DEEE ne sont pas des déchets comme les autres. Constitués d'une très grande diversité de composants, du plus précieux au plus dangereux, leur prise en charge obéit à des règles bien particulières.

En réponse à leur croissance exponentielle et au nom du fameux principe de pollueur-payeur, leur collecte est régie par la directive 2002/96/CE, qui prévoit trois modalités de collecte :

- par les distributeurs lors de la vente d'un nouvel appareil
- par les déchèteries présentes dans les communes moyennant indemnisation par les producteurs
- par les associations comme Emmaüs lorsque l'appareil fonctionne encore.



Produits composés de matières très différentes, leur traitement suppose la mise en place de dispositifs particuliers, avec démantèlement complet et tri de chaque composant, avant toute possibilité de valorisation, recyclage ou réutilisation, par des filières agréées.

ÉCO PARTICIPATION À QUOI SERT-ELLE ?

À l'achat d'un appareil neuf, nous payons une éco participation, qui correspond au traitement de ce futur déchet.

Exemple : pour un aspirateur, la taxe de 4€ se décompose comme suit :

- 70 cts pour la collecte
- 90 cts pour le regroupement et le transport
- 2€ pour la dépollution et le recyclage
- 40 cts pour l'information du consommateur

LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES DEEE : UN PARI RÉUSSI À L'ÉCHELLE DE NOTRE TERRITOIRE

Face à ce défi majeur que représente le traitement des DEEE, comment se comporte notre territoire ? Les chiffres 2012 parlent d'eux-mêmes. Avec 104 297 appareils collectés en 2012, ce sont 915,4 T de composants divers et variés qui ont ainsi été récupérés, afin de pouvoir être triés et traités.

Sur le territoire du SITOM,

- Cela représente une performance de 15,6 kg par habitant et par an, quand la performance au niveau régional est de 10 kg/hab/an et au niveau national de seulement 7 kg/hab/an.
- Cela se traduit par 724 tonnes de matières recyclées et 64 tonnes de matières valorisées énergiquement. Ces bons résultats s'expliquent par la mobilisation grandissante des habitants de notre territoire, que nous tenons ici à remercier pour leur comportement éco-citoyen. Un comportement à généraliser, car malgré ce très bon tonnage, il reste encore 40 tonnes par an de petits appareils électriques dans les ordures ménagères qui sont incinérées.

LE RECYCLAGE DES DEEE, UN ENJEU GRANDEUR NATURE

Témoin indicateur d'une véritable prise de conscience, ces chiffres sont aussi annonciateurs d'efforts à poursuivre au quotidien, pour faire de cette montagne de déchets un formidable gisement de ressources. Outre la nécessaire protection de la beauté des paysages, de la qualité de l'air, de l'eau et des sols, c'est aussi dans la préservation des ressources naturelles, grâce à la création de matières 1^{ères} recyclées, que la démarche prend tout son sens. *Ne pas polluer, c'est l'une des raisons d'être de cette filière : extraire puis neutraliser les substances potentiellement dangereuses présentes dans les DEEE.*

Parmi les substances réglementées, bénéficiant d'une prise en charge adaptée par des sites de traitement agréés, il y a notamment :

- le gaz CFC, utilisé dans l'isolation et dans le circuit réfrigérant des réfrigérateurs et congélateurs jusqu'en 1994, qui menace la couche d'ozone et contribue au réchauffement climatique.
- le mercure, présent dans les interrupteurs liquides de certains congélateurs-coffres et ordinateurs portables, ou encore dans les lampes de rétro-éclairage des écrans LCD.

Un métal lourd, qui impacte le système nerveux, les reins, la reproduction et le développement.

- les piles et les batteries, qui contiennent des métaux lourds (plomb, mercure) ainsi que du lithium, particulièrement dangereux pour les êtres vivants s'ils sont répandus dans l'eau ou dans la nature (voir notre encart).



Recyclage des piles et accumulateurs portables : le plein d'énergies positives

Rappelons qu'une seule pile pollue 1 m³ de terre ou 1000 m³ d'eau. Or, les échantillonnages réalisés dans les ordures ménagères du territoire révèlent qu'il en reste 18 tonnes. Quelles sont les solutions à votre disposition ?

En France, COREPILE et SCRELEC sont les deux éco-organismes agréés par les pouvoirs publics pour gérer l'enlèvement et le traitement des piles et accumulateurs portables usagés. Pour la collecte, ils s'appuient sur trois acteurs :

- les distributeurs (grande distribution, magasin spécialisé, commerce traditionnel,...) qui ont l'obligation de collecter les piles et accumulateurs usagés via des bornes en magasin,
- les collectivités qui peuvent organiser la collecte dans leurs déchèteries ou les lieux publics,
- les entreprises ou établissements publics qui peuvent proposer des bornes fournies par les éco-organismes,

Grâce à la mobilisation nationale, l'objectif de collecte de 25 % imposé par la Directive européenne est déjà atteint, mais des efforts restent à faire pour atteindre l'objectif de 45 % en 2016.

Après le magasin ou la déchèterie, les filières spécialisées prennent le relais.





Économiser les ressources naturelles, c'est le deuxième pari pris sur l'avenir. Faire des déchets d'hier les ressources de demain, économiser les ressources de notre planète en créant des matières premières recyclées, c'est possible, si chacun y met du sien. C'est un processus déjà en route sur notre territoire.

Grâce aux efforts de tri et aux dépôts volontaires en déchèterie réalisés en 2012 sur notre territoire :

Vous avez permis de **recycler 389 tonnes de ferrailles et 76 tonnes de métaux non ferreux**. Utilisés pour produire de nouveaux objets, selon une technique moins consommatrice d'énergie que la production à partir de minerai naturel, cela a permis d'éviter l'émission de 562 tonnes de CO₂, d'économiser 833 251 kwh, soit la consommation énergétique annuelle d'environ 40 ménages.

Par le recyclage de 169 tonnes de plastique, utilisés comme matière première dans la production de nouveaux plastiques en lieu et place de matière vierge, ce sont 1060 barils de pétrole brut qui ont été économisés.



Toute la lumière sur le recyclage des ampoules

Un tri éclairé

Pour vous aider à reconnaître les ampoules recyclables, le symbole « poubelle barrée » est apposé obligatoirement depuis le 13 août 2005 sur l'ampoule, vous signifiant qu'elle ne doit pas être jetée avec les ordures ménagères.

Peuvent être éliminées avec les ordures ménagères toutes les lampes à filament : « ampoules classiques » à incandescence, halogènes, car leur composition ne nécessite pas de traitement particulier.

Un recyclage optimisé

Les ampoules se recyclent à plus de 90 % de leur poids.

Le verre (88 %) est la matière recyclable la plus importante. Celui des tubes fluorescents usagés permet de fabriquer des tubes fluorescents neufs. Celui des lampes usagées se retrouve dans des abrasifs et isolants pour le bâtiment...

Les métaux (5%) comme le fer, l'aluminium, le cuivre sont réutilisés dans les filières de fabrication de divers produits neufs.

Les poudres fluorescentes (3 %) recouvrant l'intérieur des néons et lampes basse consommation sont recyclées pour extraire les éléments chimiques rares qui les composent.

Seuls les plastiques (4 %) et le mercure (0,005 %) ne sont pas recyclés à ce jour. Les plastiques font l'objet d'une valorisation énergétique par incinération, le mercure est neutralisé et stocké en centre de stockage pour déchets dangereux.

LIMITEZ LA CASSE

Si la faible quantité de mercure contenue dans une lampe ne représente pas de véritable danger pour la santé, il convient toutefois de prendre quelques précautions en cas de casse.

1. Aérez la pièce dans laquelle s'est cassée la lampe.
2. Ramassez rapidement les brisures à l'aide d'un balai et non un aspirateur qui chaufferait et vaporiserait le mercure dans l'atmosphère. Pensez à utiliser des gants pour ne pas vous couper. Sur moquette ou tapis, récupérez les petits morceaux de verre et les poudres à l'aide de ruban adhésif.
3. Mettez les brisures et poudres dans un sac poubelle fermé puis jetez-le avec les ordures ménagères (bac gris).

Plus d'info sur : malampe.org



LE LOGO POUBELLE BARRÉE

Depuis août 2005, ce symbole est présent sur de nombreux appareils. Il signifie que l'appareil fait l'objet d'une collecte particulière. S'il contient des substances nocives pour l'environnement, elles seront alors éliminées ou neutralisées. Alors si vous devez jeter un appareil de ce type, ne le mettez pas dans la poubelle normale.

INFOS PRATIQUES

eco MANIFESTATIONS : DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Éco-verres, Ecollectos, Eco-film... avec les outils proposés par le SITOM, le temps où le succès d'une manifestation se mesurait au volume de déchets laissés sur place est révolu. Impliquer les foules sans impacter l'environnement : voilà qui va intéresser plus d'un organisateur d'événement !



1800 Eco verres par manifestation, ce sont 1800 gestes pour l'environnement

Testée dès le mois de mai 2012 et reprise sur 25 manifestations, l'idée d'utiliser des verres réutilisables a fait son chemin, évitant au passage le gaspillage de 7850 gobelets plastiques. Relayée par le site internet, le journal du SITOM et le « bouche à oreille », cette idée connaît un succès grandissant auprès des organisateurs. Prêtés gracieusement, moyennant une caution de 1 euro/verre, ce sont 1800 verres qui attendent de briller lors de vos prochaines manifestations.

Avec les Ecollectos : collecter, c'est trier !

Mis à la disposition des associations et communes du territoire, les « écollectos » sont des dispositifs à double compartiment, qui permettent de collecter et trier les emballages simultanément. Grâce à la signalétique, associant un code couleur par type de déchets, faire place nette sur tous les lieux de vos manifestations devient plus facile.



L'Eco-film : la sensibilisation par l'image

Réalisé par le SITOM pour informer le public à l'utilisation des Ecollectos, ce court métrage de 20 secondes peut être projeté sur les écrans géants ou panneaux lumineux avant et pendant votre manifestation. Un support éthique et didactique à découvrir en avant-première sur le site internet du SITOM.

Le guide de l'organisateur : parfait pour être à la page

Conçu dans le cadre du Plan Climat Énergie de la Communauté de Communes de Chamonix Mont-Blanc, en complément de nombreux outils visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, le guide de l'organisateur se verra prochainement proposé aux autres Communautés de Communes. Outil complet et pratique, il recense et présente toutes les solutions et moyens à disposition, pour organiser une manifestation dans le respect de l'environnement.

Partant pour donner plus d'eco à vos manifestations ?

Renseignements et réservations sur : www.sitomvalleesmontblanc.fr



EN BREF

ANIMATIONS SCOLAIRES : L'AUTRE FAÇON DE PRÉPARER L'AVENIR

Si on demandait aux parents quelle matière scolaire est la plus importante pour bien préparer l'avenir de leurs enfants, il y a fort à parier que le français et les mathématiques emporteraient tous les suffrages. Mais quand on s'adresse aux enfants, il nous parle avec passion d'un autre enseignement tout aussi fondamental :

les animations du SITOM.

Ils ont entre 6 et 10 ans, et font partie des 111 classes qui ont accueilli dans leur école les animations du SITOM pour cette année scolaire. Organisés autour de 6 modules au choix : **découverte, recyclage, réduction, experts, déchèterie et compostage**, ces ateliers de quelques heures pointent du doigt une filière d'avenir et les enfants ne s'y trompent pas.



Attentifs dès l'entrée en matière, tous comprennent et retiennent l'intérêt du tri et du recyclage. Avec des mots simples, ils parlent de beauté des paysages, nous rappellent que la pollution, ce n'est pas bien, et s'étonnent que certains grands n'aient pas encore retenu la leçon.

Viennent ensuite les **explications sur les consignes de tri**, avec une fiche d'exercices et le passage à la pratique pour apprendre les bons gestes. Vous vous dites que l'inventaire des matières recyclables doit être moins poétique que celui de Prévert, sans doute, mais ce qui est certain, c'est que tous le connaissent sur le bout des doigts. Une acquisition qui ne sera pas notée dans le carnet scolaire, mais qui participera sans conteste à construire leur avenir.



Quant à l'**atelier sur le recyclage du papier**, les apprentis experts en la matière ont adoré. **« Quand il aura séché, nous explique l'un d'eux, on pourra le peindre en blanc, et s'en resservir ».** **« C'est comme mes parents dans leur jardin,** ajoute un autre, **ils se servent des épluchures de légumes pour faire repousser des légumes ».**

Ce doit être ça, prendre son avenir en main !

Et la conclusion revient aux enseignants, qui se félicitent de l'initiative et souhaitent sa reconduction chaque année, car ils savent mieux que tout autre que l'apprentissage des matières fondamentales passe par la répétition. Bientôt, ce sont les enfants qui nous donneront des leçons... reste à savoir si les parents seront de bons élèves.

